**La Vision de Kyoto**

**Préambule**

**Nous, les participants réunis à Kyoto** à l’occasion de l’événement de clôture des célébrations du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, souhaitons saluer la généreuse hospitalité et la direction intellectuelle des autorités japonaises en offrant un forum de réflexion sur les réussites, les difficultés actuelles et l’évolution future de ce traité international unique pour la conservation.

Nous réaffirmons la primauté du thème adopté par l’Assemblée générale des États parties à la Convention et par le Comité du patrimoine mondial, pour le 40e anniversaire, à savoir « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ».

La relation entre patrimoine mondial et communautés locales se trouve en effet au cœur de la Convention et est fondamentale pour relever les défis auxquels toutes les régions du monde font actuellement face, de par les pressions exercées par une démographie croissante et le développement, des crises financières mondiales ainsi que le changement climatique.

Nous rappelons, dans ce contexte, le document produit par la Conférence des N.U. sur le développement durable « Le futur que nous voulons » (Rio de Janeiro, juin 2012) et les « Vision et plan d’action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial 2012-2022 » adoptés par la 18e Assemblée générale des États parties (UNESCO, 2011), ainsi que les réflexions approfondies et les résultats de plusieurs réunions d’experts et réunions consultatives organisées dans toutes les régions du monde dans le cadre du 40e anniversaire de la Convention.

**Résultats de 40 ans de la Convention du patrimoine mondial**

Nous reconnaissons que la Convention du patrimoine mondial, avec 190 États parties, est l’un des outils de conservation du patrimoine les plus puissants, avec une vision partagée combinant le patrimoine culturel et naturel d’une valeur universelle exceptionnelle dans un seul instrument. Nous reconnaissons la contribution significative de la Convention à la cohésion sociale, au dialogue, à la tolérance, à la diversité culturelle et à la paix, à travers l’accent mis sur l’importance commune et partagée du patrimoine mondial pour l’humanité tout entière et sur la promotion de la coopération internationale pour sa sauvegarde.

Nous reconnaissons également les contributions apportées au fil du temps dans le renforcement des politiques et pratiques de la Convention comme créateur de standards pour la préservation du patrimoine dans son ensemble ; l’importance de la jeunesse et des générations futures, tout particulièrement dans le rôle joué par la Convention dans l’équité intergénérationnelle; et tous les partenaires et parties prenantes de la conservation du patrimoine aux niveaux locaux, nationaux et régionaux, y compris les communautés locales et les populations autochtones que nous saluons et auxquelles nous rendons ici hommage.

Nous nous déclarons cependant préoccupés par les sérieux défis auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial, combinés aux pressions du développement, aux conflits, aux désastres naturels ou engendrés par l’homme, ainsi que par les déséquilibres dans la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Nous notons également avec inquiétude le manque grave de capacité technique et de ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention, particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays en voie de développement.

**Planète durable et rôle du patrimoine mondial**

Nous sommes conscients de l’énormité des défis auxquels notre planète doit faire face afin d’assurer la durabilité et du besoin de transformations à refléter dans l’agenda pour développement post-2015, qui devra prendre en considération une plus large représentation du progrès humain au-delà du PNB.

Nous sommes convaincus qu’une conservation du patrimoine culturel et naturel mondial, orientée sur l’être humain, est une opportunité d’apporter des modèles d’apprentissage vitaux pour la poursuite d’un développement durable et pour assurer une relation harmonieuse entre les communautés et leur environnement.

Le concept de patrimoine est fondamental pour la logique de développement durable car le patrimoine résulte d’une interaction dynamique et continue entre les communautés et leur environnement.

Le patrimoine soutient et améliore la qualité de vie des personnes, comme souligné dans les politiques concernées internationalement reconnues, telles que le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs de biodiversité d’Aichi, dont la réalisation est bénéfique tant pour le patrimoine culturel que naturel. La reconnaissance et la conservation de la diversité du patrimoine mondial culturel et naturel et le partage équitable des revenus issus de son exploitation, accroissent un sentiment d’appartenance, un respect mutuel, et un sens de la collectivité qui contribuent à la cohésion sociale de la communauté.

**Importance du rôle de la communauté**

Nous réitérons l’importance du rôle de la communauté, comprenant les communautés locales et les peuples autochtones, dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en accord avec l’un des cinq objectifs stratégiques, le cinquième « C », adopté en 2007, et le Plan d’action stratégique 2012-2022.

La Convention, dans son article 4, confie la responsabilité d’assurer l’identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel, aux États parties. Parallèlement, si l’un des buts de la Convention est de « donner au patrimoine un rôle dans la vie de la communauté » (Art.5), alors les préoccupations et aspirations des communautés doivent être au cœur des efforts de conservation et de gestion.

Ce n’est qu’avec des relations renforcées entre la population et le patrimoine, relations fondées sur le respect de la diversité culturelle et biologique, comprenant tant le patrimoine matériel qu’immatériel, et orientées vers un développement durable, que le « futur que nous voulons » sera atteignable.

De telles relations renforcées devraient être fondées sur une approche multidisciplinaire et participative de la conservation du patrimoine, qui intégrerait la prise en considération des dimensions sociales, économiques et environnementales, en prêtant une attention toute particulière aux groupes vulnérables tout en respectant toutes les obligations et les standards internationaux. À moins d’intégrer une telle perspective de développement durable, il sera difficile à long terme d’assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

Cependant, les bénéfices issus des biens du patrimoine culturel et naturel correctement préservés devraient être équitablement distribués aux communautés afin de renforcer le développement durable. Il devrait également y avoir une coopération étroite entre les entités de gestion et les experts. Parallèlement, de l’attention devrait être apportée au caractère évolutif des contextes culturels et sociaux liés au patrimoine mondial qui conduiront inévitablement à l’émergence de nouveaux groupes d’intérêts et de préoccupations.

Cette nouvelle approche et ces considérations nécessiteront l’élaboration de capacités et de formation des acteurs concernés, des institutions, des décisionnaires, des praticiens du patrimoine, des communautés et des réseaux.

Les communautés en particulier devraient être autorisées à mettre les bénéfices du patrimoine au service de la société à travers des initiatives spécifiques de sensibilisation, des programmes de développement des compétences et la création de réseaux. Elles devraient être pleinement associées aux activités de gestion et de conservation, notamment la réduction des risques de désastres et le changement climatique.

Une attention devrait également être apportée au développement du tourisme durable comme l’une des sources de bénéfices économiques, de renforcement des communautés locales et d’appréciation des diversités culturelles par les visiteurs.

**Un appel à l’action**

Depuis quarante ans, la Convention du patrimoine mondial incarne les idéaux et les éthiques mondiaux de la conservation. Tout en continuant de mettre l’accent sur l’importance de protéger une sélection de sites remarquables importants pour l’humanité tout entière, une approche holistique est nécessaire afin d’inclure de plus vastes dimensions issues de l’émergence de nouveaux défis qui menacent les fondations de nos sociétés. La question est non seulement de sauver des sites exceptionnels de la destruction ou de la négligence mais de démontrer à travers une gestion et une conservation appropriées, des stratégies et un modèle de développement fondé sur les valeurs de continuité.

Afin de réaliser cette Vision, les participants souhaitent lancer un appel à la communauté internationale afin de :

**>**Mobiliser des ressources financières substantielles pour la conservation du patrimoine dans sa globalité dans un esprit de solidarité et de coopération ;

**>**Développer des réponses innovantes afin de partager l’expérience, les bonnes pratiques et les connaissances relatives aux communautés, en soutien du patrimoine mondial et du développement durable, incluant le renforcement des capacités à tous les niveaux ;

**>** Partager les responsabilités pour gérer efficacement les menaces pesant sur le patrimoine culturel et naturel dans le monde et pour contribuer à son développement durable et aux bénéfices collectifs ;

**>** Prendre en compte le patrimoine mondial dans les discussions sur l’agenda pour le développement post-2015 en engageant la communauté internationale, au sein de tous les forums régionaux et mondiaux concernés, pour une approche inclusive, prenant en considération les besoins environnementaux, culturels et socio-économiques ;

**>** Développer la coopération et la coordination entre toutes les parties prenantes et assurer une implication efficace des communautés locales, des populations autochtones, des experts et de la jeunesse dans la conservation dès la phase préparatoire du processus d’inscription au patrimoine mondial afin que la conservation du patrimoine contribue au développement durable de la société tout entière ;

**>** Assurer la durabilité des communautés locales à travers d’autres domaines tels que le patrimoine culturel immatériel et les industries culturelles et créatives, qui jouent également un rôle crucial et ;

**>**Mettre en œuvre, de façon prioritaire, le Plan d’action stratégique 2012-2022 adopté par l’Assemblée générale des États parties à la Convention.

Kyoto, 8 novembre 2012